

Islam

La philosophie du Maouloud

Avant toutes choses, mes salutations à tous les musulmans et au monde islamique à l'occasion de la sainte naissance de Mouhammad (PSLF) qui a éclairé l'univers jusqu'à ce jour et jusqu'au jour de la résurrection.

L'anniversaire de la naissance de cette personnalité mérite d'être vivifié et célébré. Cependant, on entend dire que se rappeler cette naissance et la fête est interdit et constitue une innovation blâmable et ressemblerait à la manière dont les chrétiens et les juifs célèbrent leurs fêtes, et que ces fêtes causeraient des déviations et des corruptions.

Sur ce, avant d'apporter des éclaircissements, nous voudrions, chers lecteurs, que nous retournions à nos cœurs et à nos natures humaines en laissant de côté provisoirement les fêtes.

Si quelqu'un donne un cadeau de fleurs par exemple à une personne, cette dernière, tout naturellement, le remerciera pour le bienfait ainsi accompli. Car, la nature de l'homme est de remercier celui qui a travaillé pour lui et qui lui a tracé sa félicité. C'est pourquoi nous voyons dans les civilisations des différentes nations qu'on dresse des statues exposées dans les musées et universités en donnant à ces universités et autres lieux stratégiques le nom de certains grands personnages et héros. Les photos de ces personnes sont gravées dans les billets de banque et monnaie qui circulent. Tout cela pour perpétuer et célébrer ces hommes qui ont rendu service à l'humanité.

A titre d'exemple, au Burkina Faso, on voit des avenues porter les noms de Nelson Mandela, Kwamé N'Krumah, lycée Marien N'Gouabi... Tout ceci pour perpétuer le nom de ces gens qui ont lutté pour les peuples africains par leurs pensées et leurs efforts.

Ainsi donc, toutes les nations civilisées, anciennes comme nouvelles, honorent leurs grands hommes pour services rendus.

L'Islam ne sort pas de ce cadre et il est même le plus indiqué, surtout qu'il s'agit de Mouhammad (PSLF). Si l'on établit ces fêtes, c'est pour honorer nos héros qui nous ont rendu service. Si nous ne le faisons pas, nous sommes sortis de la nature humaine.

Le Saint prophète (PSLF) grâce à qui le genre humain fut créé et dont la venue nous a sortis des ténèbres vers la lumière, ainsi que les califes de sa famille qui ont préservé de la

déviations la religion, nous ne pouvons pas les remercier assez!

Le remerciement est en notre faveur car la grandeur et la culture de la communauté subsistent. Cette culture vient des hommes de culture si les croyants veulent garder leur religion et leur culture islamique.

"Allah a très certainement fait une faveur aux croyants lorsqu'il a envoyé chez eux un messager de parmi eux-mêmes, qui leur récite ses versets, les purifie et leur enseigne le Livre et la Sagesse, bien qu'ils fussent auparavant dans un égarement évident" (Chapitre 3, verset 164).

Ceux qui s'opposent à la célébration des anniversaires affirment qu'il s'agit d'innovations tendant à faire entrer dans la religion ce qui n'en fait pas partie; et que le prophète (PSLF) a dit: *"Quiconque invente dans notre affaire quelque chose qui n'en fait pas partie, cela sera rejeté"*.

Ceux qui disent cela oublient que les savants font la distinction entre bonnes et mauvaises innovations. Ils considèrent l'anniversaire de la naissance du prophète (PSLF) comme faisant partie des bonnes innovations. Comme l'a dit Ibn Hadjar Al Aysami: *"On s'accorde à aimer la bonne innovation. Le Maouloud et le rassemblement des gens à cette occasion est une bonne innovation"*.

La même idée est reprise par l'imam Abou Chamata, cheikh Al Imam Al Nouri, dans *"Siyar Al Halabiya"*. Imam Nawawi, commentateur de Boukhari dit la même chose dans *"Tahzibal Asmâ-i wall loughât"*.

L'anniversaire du prophète fait partie des traditions permises, car les traditions des hommes ont depuis longtemps établi la célébration de l'anniversaire des grands hommes.

Le fondement de la tradition est la permission jusqu'à ce qu'existe un motif de suppression de la permission; non seulement, il n'y a pas d'interdiction de la célébration de l'anniversaire du prophète (PSLF), mais en plus, il y a des indications qui montrent que cela doit être célébré.

On peut considérer le Maouloud et les rappels qu'il contient comme éléments recommandés et acceptés par Dieu car les prescriptions et interdictions concernent des fois ce qui est particulier et d'autres fois ce qui est général.

Quelques fois, le législateur dit: *"Habillez les pauvres, les nécessiteux, les orphelins et donnez leur à manger"*. D'autres fois, il dit:

"Soyez bienfaisants envers eux". Dans le premier cas, l'ordre est particulier. Dans le deuxième cas, il est général.

L'anniversaire du saint prophète (PSLF) a un caractère général car l'ordre dit: *"Respectez, aimez et célébrez le prophète"* sans donner une limite comment le faire. Il est possible pour un responsable de choisir un de ces éléments quelconques: célébrer le prophète (PSLF) peut se faire par l'évocation de son souvenir ou bien en écrivant sa biographie; faire la publicité de son nom dans les lycées et universités.

Parmi les preuves qui confirment l'anniversaire de la naissance du prophète (PSLF) dans son sens général, le saint Coran dit: *"Quiconque glorifie les emblèmes de Dieu cela fait partie de la piété des cœurs"*.

Les emblèmes de Dieu sont nombreux. En fait partie l'anniversaire du prophète (PSLF). On a posé au prophète (PSLF) une question concernant le jeûne du lundi; il répondit: *"C'est le jour de ma naissance"*.

Honorer ce jour englobe aussi le fait d'honorer le mois de sa naissance. Il est donc normal de le respecter et de l'honorer comme Dieu l'a honoré en ces termes: *"Nous ne t'avons envoyé que comme miséricorde pour l'univers"*.

Il dit aussi: *"Dis: ceci provient de la grâce d'Allah et de sa miséricorde; voilà de quoi ils devraient se réjouir. C'est bien mieux que tout ce qu'ils amassent"* (Verset 58 du chapitre 10 du Coran).

Concernant leur propos selon lequel l'anniversaire du Maouloud serait interdit parce que ressemblant aux fêtes des juifs et des chrétiens, il nous suffira de dire que les fêtes de Ramadhân et de Tabaski ressemblent aux fêtes chrétiennes dans le temps et le Hadj leur ressemble dans l'espace.

Si la ressemblance est un critère d'interdiction, alors on peut dire que les fêtes de Ramadhân, Tabaski et le Hadj sont toutes interdites, de même que serait interdite la construction des mosquées, car cela ressemble à la façon dont les chrétiens construisent leurs lieux de culte. La ressemblance avec les chrétiens dans les choses qui découlent de la nature humaine, que ce soit dans leur vie ou leurs relations, n'est pas interdite.

Si la ressemblance découle du fait que les hommes ont remplacé par leurs propres opinions les

prescriptions divines, cela constitue un péché et un dégât. Ce que l'on doit faire, c'est vivifier la religion et la charia.

Quant à ceux qui disent que le Maouloud serait interdit parce qu'il est l'occasion de rencontres illégales entre hommes et femmes, chacun d'entre nous ne commette des indécences.

Il est bon de distinguer entre ce qui est original et ce qui est ajouté. Le fait de ne pas légitimer ce qui est interdit ne concerne pas seulement les fêtes, mais l'ensemble des choses. Interdire les indécences au cours des fêtes ne signifie pas interdire les fêtes elles-mêmes. Il est possible de célébrer les fêtes sans s'adonner à aucun péché. Les actes renvoient aux intentions.

On peut dire qu'il est vraiment normal durant l'anniversaire du prophète (PSLF) de se rappeler les qualités du prophète (PSLF), son éthique et de clarifier le rôle de sa vie lumineuse, afin qu'on puisse l'imiter.

Il est souhaitable de prier beaucoup sur lui et sa famille et de se rappeler ce qu'il nous a apporté, c'est-à-dire le Coran et les enseignements divins qui vivifient le cœur de l'humanité entière.

Il est souhaitable que les jours du Maouloud soient le point de départ de l'unité des musulmans et de la réflexion sur leurs points faibles et leurs points forts et des problèmes qui les préoccupent, afin qu'ils puissent se dresser pour établir des plans en vue de leur avancement et de la solution de leurs problèmes.

Pour conclure, établir le Maouloud béni est une chose louable et désirable conforme à la nature selon laquelle Dieu a créé les hommes.

Concernant l'hommage rendu aux grands hommes, il fait partie des traditions licites et louables car il y a des preuves rapportées qui justifient sa validité générale.

Je m'arrête ici en priant Dieu d'accorder ses bienfaits aux musulmans, et de nous faire entrer dans la proximité du prophète Mouhammad et de sa famille.

Meilleurs vœux de bonne et heureuse année!

Oustaz Sidi Mouhammad Ouédraogo

Association de l'établissement de l'unité islamique -
02 BP 5544 Ouaga 02
Burkina Faso